

SOURCES PRIVEES ET COMPTABILITE AGRICOLE (1815 - 1914)

par Gilbert GARRIER

\* \* \*

L'histoire économique et sociale contemporaine appliquée à un milieu rural tire sa matière essentielle des sources dites publiques : archives du cadastre, archives fiscales, archives de l'Enregistrement et de notaires, séries statistiques nationales, départementales ou communales, enquêtes agricoles diverses, archives communales, dénombremments, Etat-Civil des communes, etc... Si les possibilités sont grandes, les disponibilités sont souvent réduites par la destruction de trop de documents (fiscaux par exemple) et par les graves lacunes des dépôts d'archives départementales (séries M et P, tout particulièrement). La connaissance d'archives privées peut compenser partiellement ces insuffisances ; elle met surtout le chercheur au contact même de la réalité, devant la transcription écrite ou chiffrée des destinées familiales et de la gestion des entreprises agricoles. Sans mésestimer le grand intérêt des correspondances privées et des "papiers de famille", c'est au document comptable sous toutes ses formes qu'il faut attacher le plus grand prix.

Dans les campagnes de l'Ouest lyonnais et tout particulièrement du Beaujolais viticole, de tels documents sont nombreux et divers. Ils sanctionnent les rapports comptables qui s'établissent nécessairement dans le cadre du faire valoir indirect entre le possédant et l'exploitant (1). Ils traduisent aussi l'état d'esprit du Lyonnais, propriétaire rural, qui gère son bien comme une entreprise industrielle ou commerciale, tient compte de ses dépenses et de ses recettes, calcule ses bénéfices et son revenu. Il est assez facile de "disséquer" cette comptabilité, d'en tirer des séries de prix (produits agricoles, matériel, fournitures, "services") et de salaires ("journées", gages annuels, prix de façons). Il apparaît possible de la refaire en lui appliquant les règles de la comptabilité agricole moderne (ressources et emplois) et d'en tirer l'appréciation des revenus réels d'un domaine.

Cinq sources seront objet d'analyse : les carnets d'un commissionnaire en soieries, des livres de ménage, des livres de cave, des livres de vigneronnage et des livres de comptes.

I - LE TRAVAIL RURAL DE LA SOIE D'APRES LES CARNETS D'UN COMMISSIONNAIRE

LE MILIEU : Une commune rurale du plateau lyonnais, Soucieu-en-Jarest, à une quinzaine de kilomètres de Lyon. Une polyculture assez riche (blé,

(1) Dans le contexte rhodanien d'une stabilité de la propriété et d'une permanence des exploitants (fermiers, métayers ou vigneron) sur un même bien, ces rapports se traduisent tout naturellement par d'irremplaçables documents sériels : la vie de plusieurs domaines peut se suivre du début du XIXe siècle à nos jours.

fruits et surtout vigne) ne suffit pas à assurer l'existence d'une population trop nombreuse ; la terre, souvent "confisquée" par les Lyonnais en grands domaines, manque aux paysans. Alors que l'artisanat traditionnel entre en déclin, une ressource d'appoint est apportée par la diffusion des métiers à tisser le velours de soie dans les années 1830-1835.

LA SOURCE : 6 "carnets" d'un "entrepreneur" (commissionnaire en soie) : il y inscrit pour chacun des 5 veloutiers qu'il fait travailler, les quantités de soie fournies, les pièces de tissus fabriquées, les délais de fabrication, les prix de façon servis dans l'année, le nombre mensuel des journées de travail.

SON UTILISATION : C'est un document de brève durée, mais qui couvre, de 1835 à 1841 inclus, six années particulièrement intéressantes : démarrage de l'activité et impact des deux crises lyonnaises de 1836 et de 1839. La source peut être utilisée par un historien de la soierie lyonnaise ; il en tirera l'évolution des prix de façon et recherchera les bénéfices du commissionnaire. Nous ne nous sommes intéressés qu'aux veloutiers eux-mêmes, parfaitement connus grâce à l'Etat-Civil de la commune (2), aux dénombremens de 1836 et 1841 (3), à la matrice cadastrale (4). Du décompte des journées de travail se tire une esquisse du rythme annuel des activités textiles (Graphique ci-joint) : on notera l'impact des deux crises, le caractère progressif de l'arrêt et de la remise en route des métiers (souplesse du système) et surtout l'influence des activités paysannes (moissons en juillet et vendanges en septembre). Les prix de façons servis constituent le revenu annuel brut tiré par le veloutier de son métier ; il n'est pas loin du revenu net, car les métiers ne sont pas chers, les "salaires" reversés aux différents auxiliaires sont faibles ou inexistantes et le ménage vit en grande partie sur les produits de la ferme. Ces disponibilités monétaires semblent investies dans l'achat de biens (voir matrice cadastrale). Le document révèle donc une symbiose assez bien réussie entre la vie rurale et l'artisanat textile ; la terre l'emporte encore, solide recours quand cessent les commandes, précieux placement quand leur afflux a permis la constitution d'un petit pécule.

## II - LIVRES DE MENAGE ET FACONS DE VIVRE

LE MILIEU : Aisé, à n'en pas douter, pour les cinq ou six familles dont nous avons pu consulter les livres : des grands fabricants savoyards (Annecy) possessionnés en Beaujolais, deux familles beaujolaises vivant totalement de leurs revenus viticoles, un magistrat lyonnais résidant dans sa "campagne" (Vaugneray), un grand propriétaire-exploitant des Monts du Lyonnais (Duerne).

---

(2) Une fiche familiale constituée à partir de l'acte de mariage reçoit ensuite les naissances (et décès) des enfants. Les ménages de veloutiers sont prolifiques, car l'enfant n'est pas une gêne et devient rapidement (7-8 ans) un auxiliaire précieux. Les mariages semblent très précoces.

(3) La liste nominative indique la résidence (au foyer paternel pour 2 sur 5) et la dimension du ménage, distinct de la famille et incluant les ouvrières qui viennent aider au métier.

(4) Le verso de la fiche familiale accueille l'indication des parcelles possédées et la date des mutations.

LA SOURCE : Ces livres de ménage reçoivent l'inscription des dépenses de la "maison" : table (5), entretien (réparations : fournitures et prix des journées), habillement, éducation des enfants (prix des pensions), "culture" (abonnements, achats de livres), gages de la domesticité, cadeaux, etc...(6).

SON UTILISATION : Des séries de prix (de détail), parallèles aux mercu-  
riales officielles... Des indications précises sur les quantités et  
surtout sur les qualités consommées : bonne chère et bonnes caves...  
Une appréciation sur l'importance relative des différents "postes  
budgétaires" dans l'économie domestique de la maison bourgeoise ; ali-  
mentation et toilette l'emportent de très loin sur "culture et loisirs"  
...Un aperçu sur les relations avec les domestiques, mal payés (60 à  
80 francs de gage) pour une femme de chambre ou une cuisinière, vers le  
milieu du siècle dernier), très surveillés (comptes vérifiés), mais com-  
blés de cadeaux et d'étrennes ...Paternalisme éclairé qui, semble-t-il,  
satisfait tout le monde : le personnel de maison est remarquablement  
stable.

### III - LIVRES DE CAVE ET REVENUS VITICOLES

LE MILIEU : Une grande et une très grande propriété viticole dans le  
Haut-Beaujolais (cru de Brouilly) : leur exploitation se fait par le  
faire-valoir indirect, en vigneronnage (cf ci-après, paragraphe IV).  
Une moyenne propriété du Bas-Beaujolais (Saint-Vérand) en faire-valoir  
direct.

LA SOURCE : Les trois séries de livres couvrent tout le XIXe siècle, du  
début de la Restauration à la première Guerre mondiale (7). Le livre de  
cave recueille l'indication des quantités récoltées à chaque vendange (8)  
et les différentes ventes (date, quantité, montant). Les pertes sont  
signalées : évaporation, altération, accidents...La consommation fami-  
liale et les "cadeaux" sont inscrits.

SON UTILISATION : Une connaissance exacte des superficies (9) permet de  
retrouver les rendements à l'hectare ; ces chiffres prennent une grande  
valeur pour un produit ignoré des statistiques officielles ou mal estimé  
par elles. En comparant les prix "chauds" à la récolte et les prix obte-  
nus plusieurs mois, voire deux à trois ans plus tard (10), on peut esti-  
mer la plus-value que procure le stockage. C'est le revenu brut réel

- 
- (5) Celle des maîtres et celle de la domesticité. La distinction est précieuse et caractéristique d'une certaine "façon de vivre".
  - (6) Le magistrat lyonnais tient même imprudemment le compte de ses "charités secrètes".
  - (7) Une des séries est encore continuée de nos jours, pour un grand domaine dont la superficie n'a pratiquement pas changé, ni la forme de mise en valeur.
  - (8) C'est-à-dire la moitié de la production du domaine dans le cadre d'une exploitation par vigneronnages.
  - (9) Difficile à atteindre malgré tout. La matrice cadastrale ne donne que les superficies totales. Le rythme des arrachages et des plantations en jeunes vignes (improductives pendant 3 à 5 ans) peut être tiré des livres de vigneronnage.
  - (10) Rarement plus. Le Gamay du Beaujolais vieillit mal.

d'une récolte qui s'obtient ainsi et il peut être très différent du revenu brut fictif calculé sur le prix "chaud" ou sur un prix "moyen" de campagne. Quantités exactes, prix réels de vente, estimation des pertes (5 à 8 % en moyenne), le livre de cave indique tout cela ; il est en fait le principal livre des recettes du grand domaine viticole (11).

#### IV - LIVRES DE VIGNERONNAGE ET CONDITION DES VIGNERONS

LE MILIEU : Le même milieu économique et social : quatre grands ou très grands domaines du Haut (Saint-Lager, cru de Brouilly) et du Bas-Beaujolais (Cogny et Saint-Vérand). Un vigneronnage est une fraction du domaine, exploitation de 3 à 4 hectares, dont 2 en moyenne plantés de vignes, exploitée par un ménage de vigneron ; les frais de culture et de main-d'oeuvre sont à la charge du vigneron ; la récolte est partagée par moitié. En fait les baux de vigneronnage offrent une grande diversité ; les livres permettent de noter les différences et de suivre leur application concrète, suivant la double conjoncture de la production et des prix.

LES LIVRES : Tenus par le propriétaire (12), ils indiquent sur une double page les dettes et les avoirs de chaque vigneron. Les comptes sont faits au début de novembre, avant la Saint-Martin. Dans les avoirs du vigneron entrent les journées faites et payées par le propriétaire ("minage" pour les plantations nouvelles, quelques charrois et travaux d'entretien du parc ou du "château"), des sommes d'argent et surtout du vin remis au propriétaire. Les dettes ne constituent pas le droit de basse-cour (50 à 100 fr. au milieu du XIXe siècle pour l'entretien de deux vaches, plus des redevances en nature ou leur équivalent), les fournitures en paille et en foin, les avances en nature (blé, pommes de terre), ou en espèces (pour payer les vendangeurs). Sur les livres s'inscrivent aussi les achats "à moitié" effectués par l'un ou par l'autre ; échelas, engrais, gros matériel (13) ; après 1880, lors de la crise phylloxérique, apparaissent les produits de traitement (soufre, sulfure de carbone) et les porte-greffes américains.

SON UTILISATION : Elle traduit d'abord l'application concrète des baux en révélant la souplesse du système. Suivant la conjoncture, le propriétaire durcit ses exigences ou se fait conciliant ; il fait remise de la moitié ou de la totalité du droit de vigneronnage, si la récolte est très mauvaise ; il peut même aller, dans ce dernier cas, jusqu'à prendre à sa charge une partie des frais de vendanges. On le voit par contre exiger un paiement pour des redevances en nature incomplètement fournies, exiger la moitié des ceps arrachés, faire payer au vigneron la nourriture des charretiers. Ces derniers cas sont rares. Les grands propriétaires dont nous suivons les livres, ont toujours gardé, même en temps de

(11) Les autres revenus possibles (droits de basse-cour et redevances en nature des vigneron, vente du bois d'arrachage et des échelas) se tirent des livres de vigneronnage.

(12) Certains vigneron en tenaient aussi, mais il est beaucoup plus difficile de les retrouver et d'en obtenir communication.

(13) Char de vendanges, cuve, pressoir. Le petit matériel de vendanges doit être fourni par le vigneron. Chacun a ses propres tonneaux.

crise, un comportement libéral et paternaliste envers leurs vigneron ; par contre, le moyen propriétaire de Cogny, négociant en vins caladois, est beaucoup plus exigeant et change fréquemment de vigneron.

Les livres de vigneronnage peuvent fournir des séries fort complètes de prix ; foin et paille dont il faut chaque année acheter de grosses quantités, blé et pommes de terre que ne produit pas le vigneron, échaldas, engrais de toutes sortes ; au moment de la crise phylloxérique peut se constituer une série de prix du sulfure de carbone, une autre du cent de porte-greffes américains. A la limite, une estimation des frais de culture à l'hectare peut être faite, en y incluant aussi les frais de vendange .

On peut suivre aussi l'évolution des superficies en vignes, à travers les arrachages et les plantations ; le rythme est à la fois naturel, imposé par le vieillissement des ceps, et dépendant du mouvement des revenus. On plante beaucoup dès la fin de l'Empire et jusque vers 1830-1835 ; on arrache aussi au moment des attaques de la pyrale et surtout lors de la crise de mévente de 1847 à 1850 ; on replante à partir de 1855, après la victoire sur l'oïdium et jusqu'à l'invasion du phylloxéra. La restauration du vignoble en cépages américains peut également être suivie après 1890.

Les livres de vigneronnage traduisent enfin le statut réel du vigneron. Sa dépendance juridique est aggravée par son endettement. On en saisit parfaitement le mécanisme ; le propriétaire avance en septembre plusieurs centaines de francs pour les frais de vendange du vigneron ; celui-ci doit rembourser à la Saint-Martin avec le produit retiré de sa part de récolte aussitôt vendue (14). Surviennent une mauvaise récolte ou un avilissement des cours et le vigneron ne peut réaliser assez pour rembourser l'avance ; il commence la nouvelle année de bail avec un endettement et, pour s'en libérer, doit livrer sa part de récolte au propriétaire. Estimé au prix "chaud" d'octobre, ce vin est stocké par ce dernier et revendu avec un gros bénéfice. Libéré de sa dette, le vigneron est par contre, privé de sa source unique de revenu. Il est désormais prisonnier du cycle fatal ; avances (15), endettement, livraison du vin, renoncement à toute rentrée monétaire. Sous les apparences de la bienveillance (16), le propriétaire va disposer de la totalité du produit de l'exploitation et réaliser sur la part du vigneron un bénéfice absolument net de tout frais. L'endettement rive le vigneron à l'exploitation. Il est constant entre 1830 et 1855 : sous le Second Empire, la hausse des prix et des rendements permet aux vignerons de se libérer. Les données du problème vont changer avec la crise phylloxérique : c'est le capital qui est alors touché.

---

(14) Il n'a pas assez de tonneaux pour la conserver. En 1847-1849, années d'abondance et de mévente, le contenant coûte aussi cher que le contenu.

(15) En nature aussi, car le vigneron n'a même pas de quoi faire ou acheter son pain.

(16) "En considération de sa profonde misère, je lui ai fait remise de sa dette jusqu'à la prochaine échéance", ou encore : "Pour me payer de sa dette, je me suis fait remettre X pièces, au prix de faveur de....".

## V - LIVRES DE COMPTES ET COMPTABILITE AGRICOLE

LE MILIEU : Divers mais toujours aisé. Nous avons disposé de trois séries de livres pour le vignoble (les deux grands domaines de Saint-Lager déjà cités et une moyenne propriété à Saint-Vérand) ; un régisseur a soigneusement tenu les comptes du domaine de Soucieu (26 à 30 hectares), tandis que la grande ferme de Duerne (Monts du Lyonnais) a livré des comptes plus difficilement utilisables, en raison des variations annuelles de superficie (de 30 à 50 hectares suivant le nombre de parcelles louées en plus du noyau domanial).

LA SOURCE : Sur deux pages (recettes et dépenses), ces livres de comptes détaillent le budget de l'exploitation. Achats, salaires versés, impôts payés et frais de toutes sortes sont inscrits ; la part des semences est distinguée et aussi celle de l'autoconsommation sur l'exploitation. Les recettes proviennent des ventes et pour les domaines beaujolais des redevances vigneronnes. Un bilan annuel est établi au début de novembre ; c'est à la fois la clôture d'une "campagne" annuelle et le moment des règlements dans le cadre du faire valoir indirect (Saint-Martin).

### SON UTILISATION : LES PRINCIPES (17)

Ils ont été dégagés à la fois par les techniciens de l'exploitation agricole (Office de comptabilité agricole de Soissons, syndicats d'exploitants, etc..) et par les économistes (Société française d'économie rurale en particulier). Ne nous attachant qu'aux conséquences pratiques de leurs analyses, nous avons surtout retenu les tableaux simplifiés de comptabilité élaborés par G. Nicolas (à la suite des travaux d'E. Laur, fondateur de l'Union Suisse des Paysans) et l'essai d'adaptation de J. Poperen à l'agriculture française de la deuxième moitié du siècle.

#### (17) Quelques indications bibliographiques sur la comptabilité en agriculture :

J. KLATZMANN "Les limites du calcul économique en agriculture" (Etudes Rurales, 1961, n° 1)

J. CHCMBART DE LAUWE, J. POITEVIN, J.C. TIREL : "Nouvelle gestion des exploitations agricoles (2e édition, Dunod, 1963).

Jean FERTE : "La productivité du travail agricole en France, d'après les calculs de l'Office de comptabilité agricole de Soissons" (Bulletin de la Société française d'économie rurale, 1952, n° 4).

B. DE BAGNEAUX : "Le comportement financier des exploitants agricoles" (Economie rurale, juillet-septembre 1967).

G. RULLIERE : "Rente foncière et revenus dans le monde capitaliste de croissance" (Economie Rurale, juillet-septembre 1965).

Des schémas simplifiés de comptabilité agricole ont été élaborés par G. NICOLAS : "Problèmes de technique comptable agricole" (Etudes Rurales, 1965, n° 16).

Ils ont été repris, commentés et adaptés au XIXe siècle par Jean POPEREN : "L'Etude historique de la comptabilité de l'agriculture. L'exemple de l'Indre-et-Loire" (Revue Historique, 91e année, oct. déc. 1967).

Simplifié à l'extrême le schéma comptable d'une exploitation agricole se présenterait ainsi (18).  
Ressources brutes - coût des Facteurs de production = Production Ajoutée  
Production ajoutée - Frais (de résultat) = Résultat net  
Résultat net - Impôts (et dettes) = Revenu net.

Les différentes données relevées dans les livres de comptes peuvent prendre place dans le bilan comptable global des ressources et des emplois (Graphique ci-joint). La production totale annuelle d'une exploitation constitue le volume des ressources brutes ; il se lit dans les comptes eux-mêmes (recettes des ventes et valeur des produits stockés ou autoconsommés ; il peut aussi se retrouver à partir des superficies et des rendements, ce qui permet une vérification supplémentaire.

Des ressources brutes au revenu net (global ou unitaire) le produit annuel total de l'exploitation subit différentes amputations que résume le graphique.

1) Dans le coût des facteurs de production, nous n'avons pas fait entrer les achats de bétail ; peu importants dans le cas de nos exploitations en polyculture ou monoculture viticoles, ils ne se procurent pas par une valeur de production commercialisable ; l'amortissement de leur achat et leur entretien se font tout naturellement par les fournitures de travail et de fumier. De même c'est l'exploitation elle-même qui fournit ses propres semences ; c'est une forme d'autoconsommation (emploi du revenu net). Les deux "postes" sont donc neutralisés.

2) L'amortissement et l'entretien du matériel et des bâtiments posent des problèmes plus délicats. Rien n'apparaît dans les comptes. Il faut faire intervenir la notion de longévité d'un bâtiment : 250 ans d'après les services officiels, 60 ans d'après les organisations agricoles ; une moyenne de 100 ans pourrait être retenue et se traduirait par un taux d'amortissement annuel de 1 %. Les réparations sont faites par les exploitants eux-mêmes ou payés en journées de travail faites par des spécialistes ; ces salaires entrent alors dans les frais de résultat. Il en est de même pour le matériel, dont nous connaissons les prix d'achat, par les livres de comptes, les catalogues (après 1900, en particulier celui de la Manufacture des Armes et Cercles de Saint-Etienne), les réclames de la presse (presse périodique ou bulletins des syndicats agricoles) ; l'amortissement pourrait se calculer sur 25 ans (19) et les frais d'entretien correspondraient à la moitié du prix de renouvellement.

3) Les assurances n'interviennent pas dans les budgets avant 1875-1880 et les frais de vétérinaire sont minimes ; quand ils apparaissent dans les livres de comptes, ils sont à porter au poste "salaires".

4) Les frais d'améliorations foncières sont presque uniquement des journées de travail (20) ; on peut les comptabiliser à ce niveau, pour

---

(18) D'après le tableau VII de G. NICOLAS : Comptes économiques des exploitations agricoles.

(19) D'après différentes évaluations professionnelles citées par J.C.

TOUTAIN : "Le produit de l'agriculture française de 1700 à 1958" (p.111)

(20) Dans les domaines viticoles, il faut y comprendre après 1885 les achats de porte-greffes américains. Avant la crise phylloxérique, le domaine fournissait ses propres plants.

les distinguer des salaires payés pour la culture et la récolte, qui n'affectent que le résultat net.

5) Les achats d'engrais apparaissent toujours dans les livres de comptes. Ils sont faibles au XIX<sup>e</sup> siècle, voire inexistant. Il n'est pas tenu compte du fumier produit par la ferme, dont la valeur vient en compensation des achats de bétail et de leur entretien. Par contre les produits nécessaires à la vigne (insecticides, sulfure de carbone) entrent dans cette rubrique.

6) L'évaluation du loyer de la terre et des autres éléments du capital d'exploitation peut se faire à partir des estimations fragmentaires des livres de comptes eux-mêmes (valeur d'achat ou de vente à l'hectare, prix de location des parcelles); il faut faire intervenir aussi les sources officielles, fiscales telles les Nouvelles Evaluations du revenu foncier des propriétés non bâties (21) et les Enquêtes agricoles décennales, qui donnent les prix moyens des terres (22), ainsi que les estimations faites par Caziot (23), et les exemples donnés par J.C. Toutain.

7) La masse annuelle des salaires payés dans l'exploitation se tire directement des livres de comptes; que certains soient partiellement versés en nature ne change rien, leur montant entrant alors dans l'autoconsommation de l'exploitation. Les prestations sociales comptabilisées par G. Nicolas n'entrent pas en jeu au XIX<sup>e</sup> siècle.

8) L'impôt poserait problème si son montant annuel (foncier seulement) n'était pas scrupuleusement indiqué dans le compte des dépenses d'exploitation; les feuilles d'imposition sont parfois encore épinglées aux pages du livre.

9) Le revenu net peut être considéré globalement ou après déduction de l'autoconsommation familiale, comme un excédent monétaire potentiel (valeur des stocks au prix de campagne) ou réel (produit des ventes échelonnées).

#### SON UTILISATION : LES RESULTATS

Nous n'indiquerons que très brièvement ceux qui ont été tirés de l'analyse comptable des cinq séries de livres. Quelques constatations peuvent être présentées (24) :

(21) En 1851, 1879, 1907, aboutissant à des tableaux statistiques publiés par le Ministère des Finances. Voir leur analyse et leur utilisation par G. DUPEUX. Aspects de l'Histoire sociale et politique du Loir-et-Cher (pp. 18-20, 40-41, 245-246).

(22) Cf. G. GARRIER : Les Enquêtes agricoles du XIX<sup>e</sup> siècle : une source contestée (Rencontres franco-suisses d'histoire économique et sociale, Lyon, 1965 : Cahiers d'Histoire, 1967, tome XII, 1-2, pp.105-113).

(23) P. CAZIOT : La valeur de la terre en France (Paris, 1914). Ses estimations se fondent sur la valeur vénale moyenne, inférieure à la valeur réelle.

(24) Elles sont lisibles dans les graphiques qui traduisent, pour chaque exploitation, l'évolution des ressources brutes d'une année à l'autre et le volume du revenu (ou du déficit) net annuel.



1) Le coût des facteurs est assez constant : il ne peut être réduit que par l'arrêt de toute amélioration foncière. C'est le cas lors de la crise de surproduction de 1847-1850 dans les domaines viticoles du Haut-Beaujolais. Par contre, entre 1880 et 1895, dans ces mêmes domaines, il se gonflera des achats de sulfure de carbone et de plants américains, pour atteindre 60 à 70 % des emplois; d'où un déficit permanent.

2) C'est sur les salaires que jouent les exploitants. Par l'embauche ou le débauchage de leur personnel salarié, ils gouvernent le volant de leurs frais de résultat net, en fonction de la conjoncture des prix et des possibilités du marché. De sérieux coups de freins sont donnés en 1830-34 et en 1844-1850. Après 1855, c'est par la réduction des emplois qu'ils compensent la forte hausse des salaires rivaux.

3) La part de l'impôt est faible, sauf en 1848-1849, et ne semble que très faiblement augmentée par la réévaluation de 1851.

4) C'est par la réduction de la consommation que le déficit s'évite ou se limite quand les ressources sont diminuées. Cela peut se traduire par des renvois de domestiques ou des départs d'enfants ; l'examen attentif des listes du dénombrement permet de mesurer tous les cinq ans la dimension du "ménage". Cela apparaît surtout dans les livres de ménage par des économies sur les qualités plus que sur les quantités ; les nourritures onéreuses disparaissent de la table et les dépenses vestimentaires sont arrêtées. Même dans les grands domaines viticoles du Beaujolais, une réduction sensible du "train de vie" semble accompagner les "années difficiles" de 1840 à 1850.

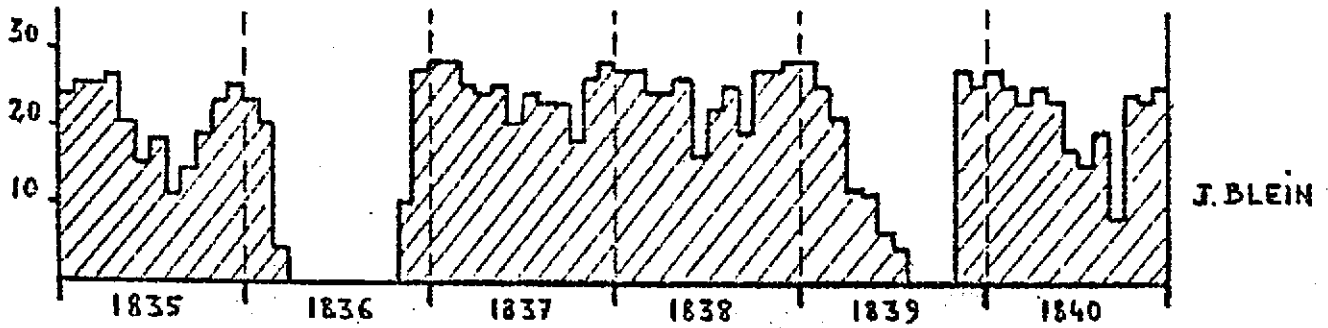
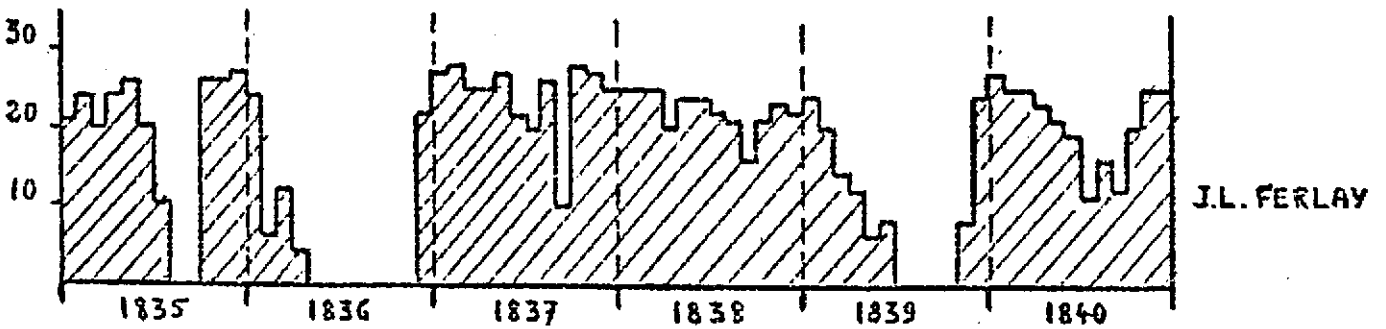
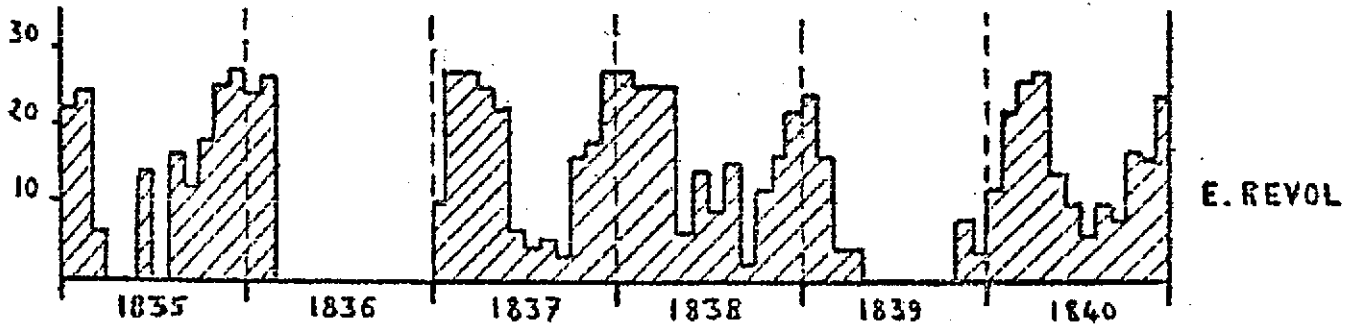
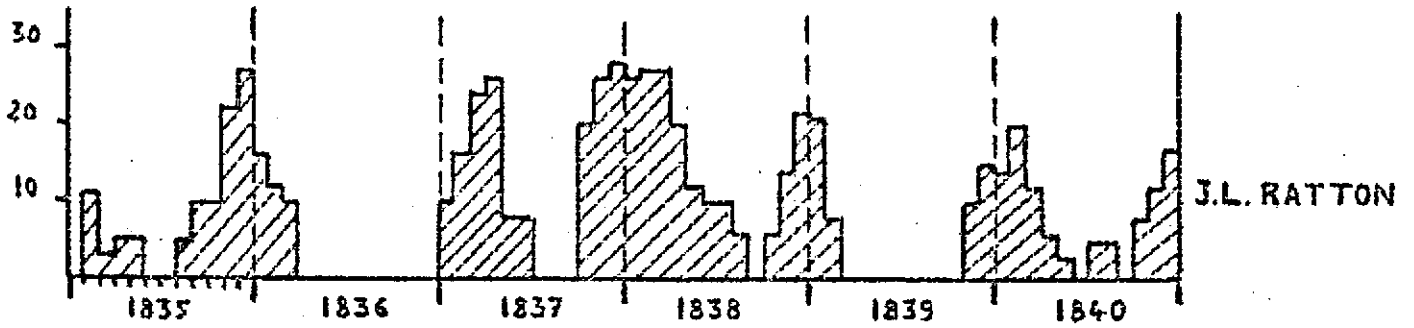
5) Qu'advient-il du revenu monétaire excédentaire ? Les livres de comptes ne nous apprennent rien à ce sujet. Il faut alors interroger les "papiers de famille" ou, à leur défaut, les matrices cadastrales et les minutes notariales pour les investissements fonciers. La trace des placements mobiliers peut se retrouver lors des mutations après décès, dans les Archives de l'Enregistrement.

Ce serait un tout autre sujet... Du moins, pensons-nous avoir montré à quel point les archives comptables privées prennent bien leur place à la fois dans l'étude de la conjoncture économique d'ensemble et dans une tentative de reconstitution des revenus et des fortunes. Elles existent parallèlement aux sources officielles classiques, les complètent et les nuancent. Sans mettre en cause la très grande valeur de la méthode d'analyse des revenus, telle qu'elle a été pratiquée par exemple par G. Dupeux et R. Laurent, la nature des sources utilisées lui confère une certaine raideur : les prix réels sont plus souples que ceux des mercures, la pratique du stockage et des ventes différées modifie le revenu brut, les frais de production sont adaptés à la conjoncture par le producteur lui-même, l'autoconsommation est perpétuellement fluctuante.

Soigneusement rassemblées, vérifiées, confrontées entre elles et avec les séries statistiques officielles, traduites suivant un schéma comptable global, insérées dans un système cohérent de données démographiques, cadastrales, fiscales et notariales qui aboutisse à l'identification formelle du groupe familial et de son exploitation agricole, les différentes archives comptables permettent donc de mieux suivre une évolution économique d'ensemble et ses conséquences sociales. Elles sont plus qu'une source de complément.

ANNEXE I

Jours de Travail

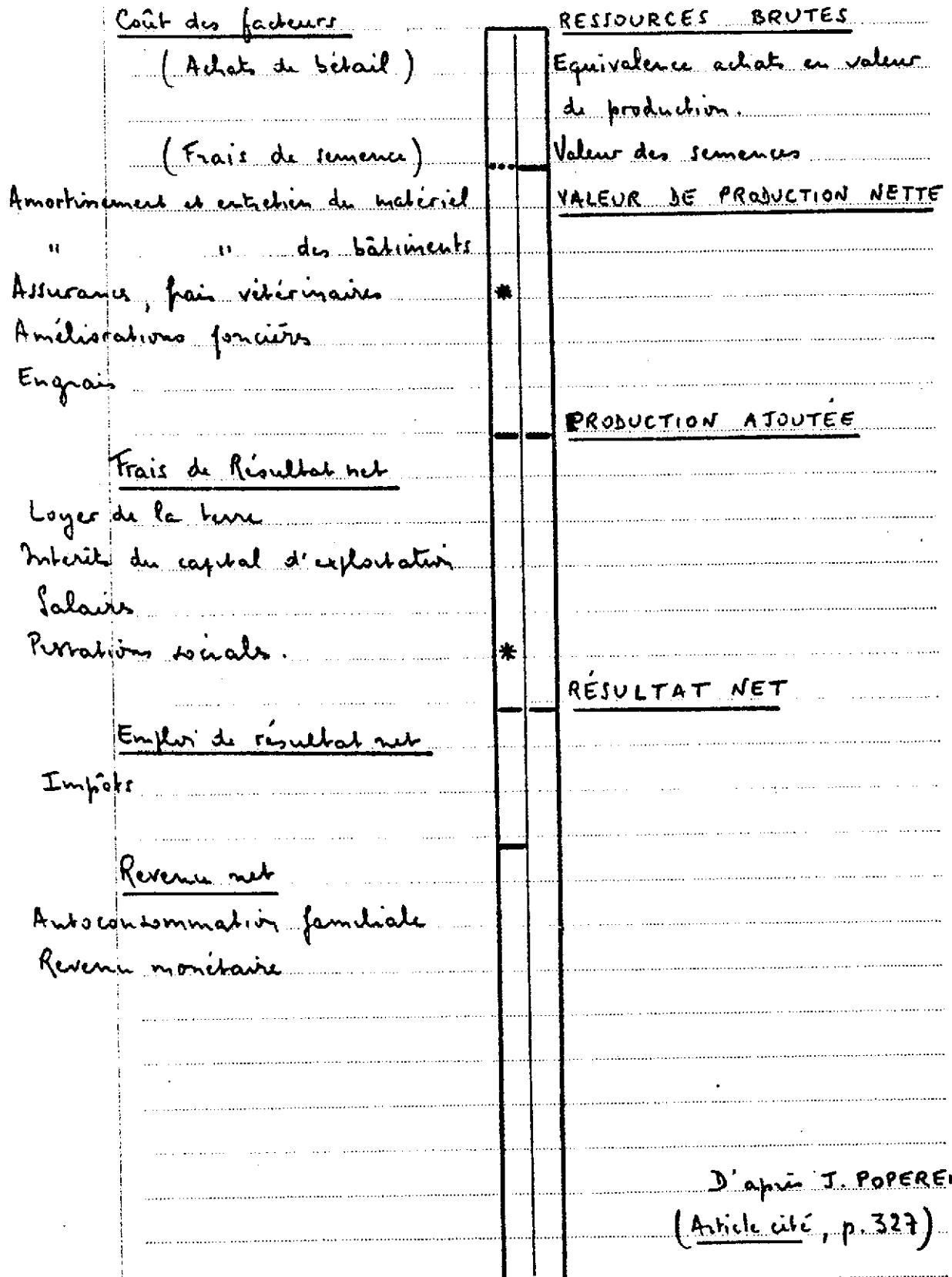


**RYTHMES ANNUELS DE TRAVAIL**

(4 artisans veloutiers de Soucieu : Annexe IVA)

On remarquera : - l'impact des crises de la soierie (1836, 1839)  
 - l'influence du calendrier agricole (creux de juin et septembre)

Schéma de comptabilité agricole globale  
(d'après G. NICOLAS et J. POPEREN)



D'après J. POPEREN  
(Article cité, p. 327)

\* Ces postes peuvent être tenus pour négligeables au XIX<sup>e</sup> siècle.

Discussion sur la communication de  
Monsieur GARRIER

Au nom de tout l'auditoire, Monsieur Léon remercie Monsieur Garrier de sa longue communication, qui apporte des idées puissamment originales et annonce une thèse remarquable et novatrice. Il félicite M. Garrier d'avoir considéré que l'exploitation agricole était une entreprise représentative de la conjoncture économique générale, au même titre que l'établissement industriel. L'étude du jeu du propriétaire entre les différents postes, entièrement nouvelle, est complétée de manière extrêmement frappante par des graphiques.

A la suite d'une intervention de M. Bonnin, M. Garrier précise que son étude ne concerne que les grandes exploitations (dominantes dans cette région), qui échappent, en grande partie, aux vicissitudes conjoncturelles dont sont tributaires les petites et moyennes entreprises, en matière agricole. Les tenanciers de ces grandes exploitations ont la possibilité de stocker, ce qui leur permet de jouer sur la plus-value. M. Léon estime qu'il serait intéressant, dans cette optique, de calculer les taux de profit par rapport aux capitaux investis, comme pour une entreprise industrielle.

1°) La comptabilité

Les problèmes posés par la comptabilité sont soulevés par M. Morsel, qui se demande si la méthode employée pour la gestion d'une exploitation n'a pas varié pendant le cours du XIXe siècle. M. Garrier estime que les variations ne sont pas considérables, et que les comptes qu'il a reconstitués à l'aide d'articles d'économistes et d'historiens économi-  
nistes, lui permettent de poser les bases d'une méthodologie globale. Il précise que le tableau utilisé ne correspond pas à un bilan et qu'il ne peut être question d'établir une balance, entre la colonne "Emplois" et la colonne "Ressources".

Au sujet de la distorsion entre les prix des mercuriales et les prix donnés par les carnets de comptabilité privée, M. Lequin souligne que les prix de la mercuriale du Rhône correspondent à des moyennes et qu'en tant que tels, ils doivent être employés avec prudence. Il pense que seuls ont un sens pour la région étudiée les prix des mercuriales de Villefranche, qui ne sont pas déformés par la présence du marché de Lyon.

2°) Les ouvriers en soie

M. Lorcin, abordant le problème des paysans-artisans en soie, demande s'il est possible de connaître la durée de la journée de travail, à partir des carnets des métiers à soie. M. Garrier répond que, sur ces carnets, ne sont consignés que le nombre des journées nécessaires à l'exécution d'une commande. Il ajoute que son étude étant essentiellement agricole, il n'a pas été gêné par cette imprécision.

Au sujet des salaires, M. Lequin constate qu'ils sont relativement élevés. M. Garrier a estimé que le salaire quotidien moyen de deux

personnes se situait aux environs de 2,30 fr. A la même époque, vers 1880, dans les filatures de l'Ardèche, le salaire quotidien d'une jeune fille ne dépassait pas 0,80 fr. M. Lequin conclut que ces ouvriers-paysans sont privilégiés, d'autant plus que le matériel, qui leur appartient, n'exige pas un investissement bien considérable. Les métiers, non métalliques, ne sont pas chers ; on peut très facilement s'en procurer d'occasion.

M. Garrier ne nie pas la situation relativement aisée de ces ouvriers-paysans, mais il fait remarquer que le salaire de 2,30 fr. dont il parle est un salaire fictif, dans la mesure où il rémunère, outre le travail du couple, celui des jeunes enfants ou des jeunes frères et soeurs qui y participent.

M. Garden a constaté que les crises de la soie ont des répercussions profondes sur la vie agricole. Lorsque les commandes ralentissent ou cessent, les ouvriers-paysans retournent à la terre, privant de travail les ouvriers agricoles, contraints de partir vers la ville. Ces ouvriers reprennent d'autant plus volontiers des occupations agricoles qu'ils n'ont jamais abandonné la terre, qu'ils appartiennent à des familles de petits exploitants et qu'ils n'ont jamais considéré le travail de la soie comme essentiel, mais seulement comme un travail d'appoint.

### 3°) Les vignerons

La situation économique du vigneron est précisée par M. Garrier, à la suite de questions de MM. Durand et Garden.

Le minage des vignes ne donnait lieu à une rémunération que s'il visait à créer de nouvelles vignes, par exemple à transformer une prairie en vigne. Dans le cas d'un simple renouvellement des pieds, le travail n'était pas rémunéré. Était aussi à la charge du vigneron le charroi des vins.

M. Garrier et M. Percevaux indiquent les principales voies de transport utilisées. Au début du XIXe siècle, le trafic se faisait par route. Puis, il emprunta la Saône, depuis le port de Frans jusqu'à Lyon. Ce port de Frans étant situé sur la rive gauche de la Saône, le vin devait traverser la rivière. Après 1830, Frans étant tombé en décrépitude en raison d'une réorganisation des routes de la Bresse, Belleville devint le port d'embarquement des Beaujolais en direction de la capitale. La voie ferrée, sous le Second Empire, mit un terme à cet acheminement fluvial.

A ces charges, pesant sur le vigneron (minage, charroi) s'ajoutait le prélèvement, par le propriétaire, du droit de basse-cour qui était alors considérable. Il équivalait, ainsi que le fait remarquer M. Durand, à l'autoconsommation. M. Garden voit dans ces charges des survivances de l'Ancien Régime.

Ancien Régime dont on retrouve aussi les traces dans les rapports qu'entretiennent les propriétaires avec "leurs" vigneron. M. Percevaux souligne que les propriétaires avaient de leur rôle social une grande idée et M. Garrier rappelle qu'ils s'estimaient "tenus" par tout un

ensemble de droits et devoirs envers les ouvriers. M. Durand ajoute que, par sa qualification professionnelle, le vigneron est plus lié qu'un autre travailleur à son employeur.

#### 4°) L'Evolution du vigneronnage

M. Garrier explique que le système du vigneronnage se maintient de nos jours dans les grands domaines (de 60 ha et plus). Dans les moyennes exploitations, c'est sous le Second Empire que les "Gagés" ont pris la place des vignerons. Les "gagés" ne sont pas des journaliers, mais des domestiques embauchés à l'année et parfois intéressés à la récolte. M. Léon rappelle que, dans la région d'Amboise, la situation du closier est voisine de celle du vigneron. M. Durand met en valeur la grande différence qui oppose les vignerons, population extrêmement stable, aux "grangers" des régions de polyculture, qui ne restent pas longtemps dans une même exploitation.

Actuellement, conclut M. Garrier, le système du vigneronnage est plus libéral. Les 2/3 de la récolte vont au vigneron, le droit de basse-cour n'existe plus, les journées de travail sont payées. Au XIXe siècle, la société du Beaujolais était rigide et dure, beaucoup plus que celle des régions voisines, du Charolais, par exemple, que connaît bien M. Goujon.